

5 FEVRIER

LES MOTTES DU FINISTERE

PATRICK KERNEVEZ

Une prospection thématique consacrée aux fortifications médiévales du Finistère nous a permis de recenser 438 ouvrages dont près de deux cents mottes, *en* 1997. Nous leur avons, *en* outre, consacré notre mémoire de DEA d'histoire, soutenu à Brest en 1998. Quelques observations peuvent être *énoncées* à partir de ces travaux.

1 LA MÉTHODE

Le premier travail a été de recenser les mottes à partir des anciens inventaires, établis à partir de la fin du XIXe siècle. Ils ont été complétés par le dépouillement des notes de l'érudit finistérien Louis Le Guennec, l'intégration des données recueillies, en 1967, par R. Le Han dans son mémoire de D.E.A. d'histoire consacré aux " mottes féodales " du Finistère et les listes des mottes publiées par R. Sanquer dans le Bulletin de Ici Société Archéologique du Finistère, en 1977. Nous avons dû tenir compte de l'imprécision typologique inhérente à ces travaux, souvent anciens : le terme " motte " pouvant parfois s'appliquer à un château de pierre (Castel Dinan en Plouigneau), une tour (Poulguidou en Mahalon), une enceinte (La Motte en Plabennec) ou encore un tumulus (Kernonen Plouvorn) et inversement (Kerdraon en Plougonven, Le Vern en Cléder). Les anciens inventaires, restent souvent incomplets : seules 36 de nos 91 " mottes certaines " apparaissent dans les quatre principaux inventaires de R.F. Le Men, E. Flagelle, P. du Châtellier et R. Le Han dont chacun comprend une soixantaine de mottes certaines. Nous avons ainsi décidé de recenser tous les retranchements médiévaux et pas seulement les mottes et de les visiter systématiquement sur le terrain afin de vérifier qu'il s'agissait bien de mottes, qu'elles étaient conservées ou non et d'en assurer une description actualisée.

2 LES RESULTATS

Nous avons recensé un nombre provisoire de 91 " mottes certaines ", c'est à dire pour lesquelles nous sommes sûrs qu'il s'agit typologiquement d'un tertre de terre cerné d'un fossé ayant servi d'assiette à un château médiéval. A ce chiffre s'ajoutent autant de " mottes probables ", pour lesquelles une confusion est possible avec une petite enceinte circulaire, une tour ruinée ou une maison forte, et de " mottes hypothétiques " sur lesquelles nous sommes insuffisamment renseignés. Ce chiffre de 182 mottes est sensiblement inférieur à celui relevé pour l'Ille-et-Vilaine par M. Bran d'honneur qui a recensé 182 mottes avérées, 74 probables et 28 incertaines et supérieur à celui relevé pour les Côtes d'Armor par S. Hingant qui s'élève à 163 mottes dont 32 sites indéterminés. Pour l'ensemble des départements bretons on peut évaluer le nombre de mottes à près d'un millier mais le nombre de mottes pourrait bien être plus considérable encore. Certaines ont disparu dès le Moyen Age, par exemple à l'occasion de la reconstruction d'un château, comme à Guingamp.

L'étude des mottes s'appuie notamment sur l'observation des cadastres napoléoniens où, pour nos 91 mottes certaines, nous avons relevé des toponymes remarquables comme : La Motte (5 fois), Castel (12), Lez (6), Quinquis (4), Bot (3), La Roche (4), ou encore Ros, La Tour, La Marche, La Ferté... Des micro-toponymes remarquables ont été relevés pour les deux tiers des sites : le plus fréquent est celui de " castel " pour une trentaine de mottes, nous avons aussi recensé 8 " dorguen " ou " duchen " (la butte), une petite dizaine de « vouden » (la motte), 8 fois " la tour ", 6 fois " an douvez " (le fossé), 17 noms en " coat " (le bois), 8 parcelles avec le terme " chapel " (la chapelle)... Les tracés du parcellaire sont remarquables pour 46 mottes contre 28 pour lesquelles il ne révèle rien. Ils sont parfois exceptionnels comme à Quimerch en Bannalec où la basse-cour est figurée ou à Lamber en Ploumoguer où l'on observe trois ronds concentriques, 12 tracés sont bien ronds, 12 sont ovales ; quelquefois, on distingue la basse-cour. Parfois, la couleur jaune indique des ruines (Kernevel, Plomelin) qui ont pu servir à l'implantation d'un signal géodésique ; dans quelques cas, une vaste surface ovulaire est associée à la motte.

Les sites d'implantation sont variés :

- des fonds de vallée, à proximité d'un ruisseau, d'un moulin et d'un point de passage d'une route

- des promontoires offrant une protection naturelle sauf d'un côté ; la motte est alors en position de barrage ou encore à l'extrémité du promontoire et protégée par la basse-cour, offrant une première ligne de défense ;
- des sites plats comme à Lesquelen en Plabennec ; les défenses sont alors totalement artificielles, la basse-cour a un tracé en tenaille ;
- des buttes naturelles aménagées : collines ou extrémité de promontoires retaillés ou encore rocher littoral ou fond de vallée ;
- des versants : ils sont alors entaillés pour aménager la motte au-dessus cours d'eau ;
- des sommets remarquables, comme pour le Castel Charruel *en* Guerlesquin.

La répartition des ouvrages dans le département, qui *ne* correspond pas à une circonscription féodale, fait apparaître deux zones forte concentration : le plateau léonard et le sud-est cornouaillais ; des zones de moyennes densités dans les vallées de l'Elorn, l'Odet et de l'Aulne. Le littoral et le centre du Finistère sont moins bien dotés ce qui dans le premier cas montre bien que l'édification des mottes n'est pas liée aux invasions vikings comme cela a été souvent écrit. Certaines mottes sont parfois proches les unes des autres, notamment le long de quelques rivières comme le Quillimadec et La Flèche, dans le Léon ou *l'Aven*, *en* Cornouaille.

Nous avons également étudié l'environnement des mottes :

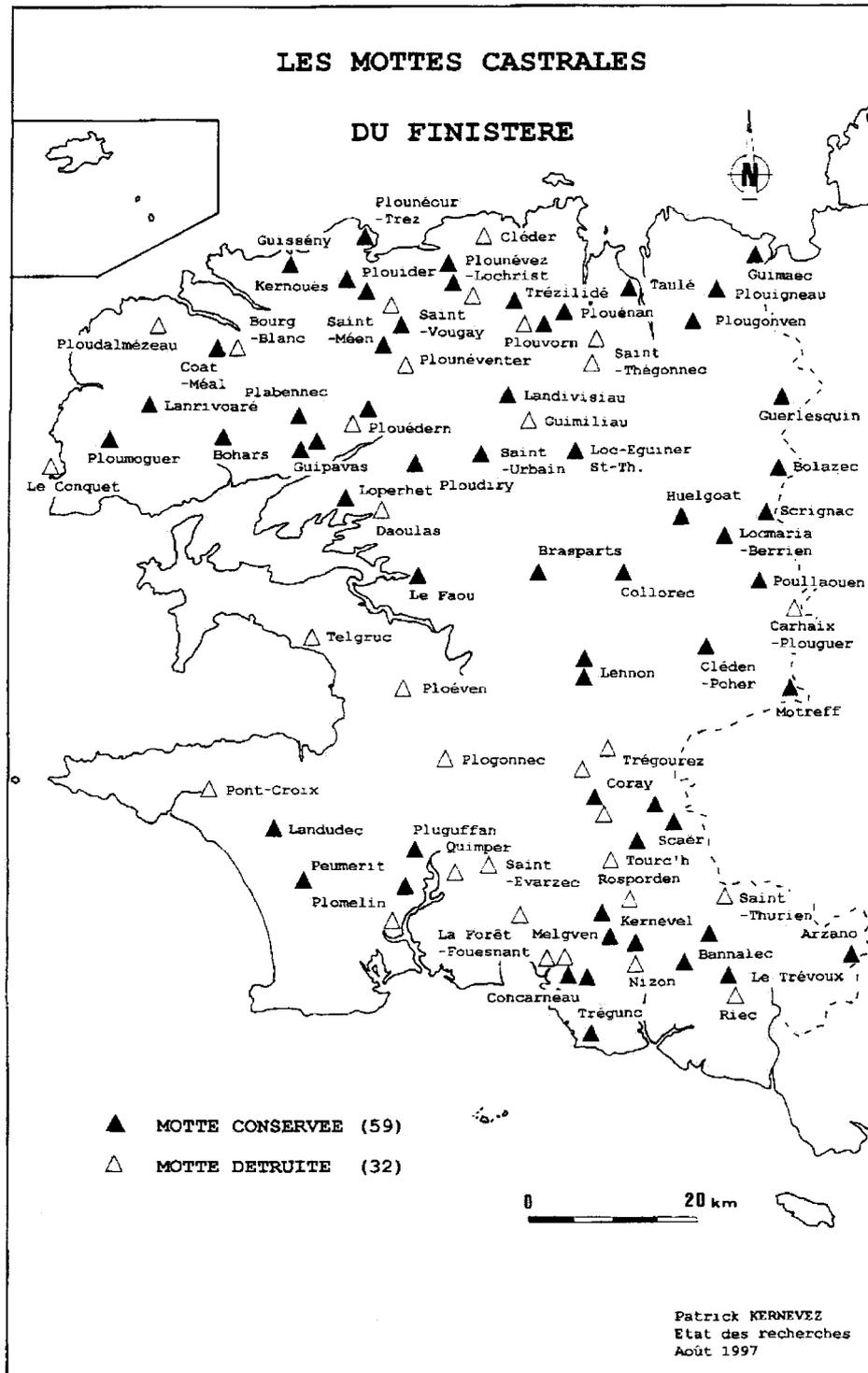
Les mottes plutôt implantées en périphérie des paroisses pour la moitié, rarement à côté des églises, sauf dans le cas des bourgs castraux, c'est-à-dire des châteaux ayant donné naissance à des agglomérations comme à Carhaix, Coat-Méal ou Daoulas. On a souvent relaté que les mottes contrôlaient *les* "voies romaines " ce qui n'est confirmé que pour une vingtaine de mottes sur 91, notamment le long de la voie Carhaix/Kerilien. Les mottes du Faou et de Daoulas jalonnent l'axe Quimper/Landerneau/Brest ; trois autres mottes l'itinéraire Quimper/Vannes. Plusieurs mottes contrôlent des gués pouvant correspondre à des itinéraires secondaires, parfois attestés par des aveux du bas Moyen Age.

L'hydrographie : 53 mottes sont situées près d'un ruisseau, parfois en " chapelet ", 3 le long du Quillimadec, 5 sur l'Aven.

Les habitats sont parfois associés : deux mottes s'élèvent dans *des* sites fortifiés protohistoriques à Huelgoat et au Conquet ; des tuiles ont été trouvées près d'une dizaine de mottes ; la motte est parfois placée dans un véritable village, possible bourg castrai avorter comme à La Roche en Cléden Poher ou à Lamber *en* Ploumoguer. Cependant l'élément le plus remarquable est l'association motte, manoir et moulin que l'on retrouve dans un tiers des cas, avec bien souvent un lignage noble associé.

Les mottes ont des physionomies assez variées :

- D'un point de vue morphologique, on voit apparaître quelques grosses mottes massives d'une cinquantaine de mètres de diamètre à la base, une trentaine au sommet et une dizaine de mètres d'élévation ; d'autres sont des mottes élancées pouvant atteindre jusqu'à 15 mètres de hauteur ; les mottes les plus nombreuses ont un diamètre à la base d'une trentaine de mètres, 15 à 20 mètres au sommet et 6 à 8 mètres d'élévation ; quelques mottes sont si petites qu'il conviendrait peut-être d'y voir des ouvrages avant tout symboliques.
- 43 mottes au moins disposaient d'une basse-cour, un enclos annexe susceptible d'abriter des communs, écuries, forge, voire même un manoir. Ces ouvrages sont parfois vastes, voire dédoublés entre une basse-cour de taille réduite réservée au seigneur et une autre plus vaste à usage domestique.
- Sur 91 mottes 30 présentent ou présentaient des vestiges maçonnés, sans compter une douzaine d'autres pour lesquelles c'est possible. 17 mottes étaient dotée d'une tour sans qu'aucune ne soit conservée en élévation : la plupart étaient carrées. Quelques autres étaient sommées d'un petit castrum, ainsi mentionné dans des textes. On trouve aussi des murailles ceinturant la plate-forme, notamment ce que les Britanniques appellent un Shell-keep (" donjon coquille ") : des bâtiments étaient adossés à la face intérieure de la muraille. Les plates-formes de 19 mottes étaient ceintes d'un talus qui pourrait occulter un mur pierre ruiné ou avoir été sommé d'une palissade. Plusieurs sommets de mottes sont totalement plats, sans vestige visible ; quelques-unes ont été éventrées lors d'explorations anciennes par des gens qui y cherchaient des trésors. Enfin, on a pu découvrir au sein de quelques tertres les traces des poteaux de charpente qui soutenaient une tour, les fondations d'un donjon carré ou même celles d'un bâtiment antérieur à l'érection de la motte.



3 L'INTERPRETATION HISTORIQUE

Le recensement exhaustif des fortifications médiévales du Finistère a permis de confirmer que les mottes si elles étaient un type de château très répandu aux XI^e et XIII^e n'étaient pas l'unique type de château. Elles coexistaient alors avec des dizaines d'enceintes castrales et probablement déjà avec quelques châteaux de pierre. Sur les neuf châteaux majeurs du Finistère, vers le XII^e siècle, la présence d'une motte est seulement présumée à Carhaix et à Concarneau. Seules des différences morphologiques permettent de distinguer mottes et enceintes circulaires ; elles ont souvent rempli les mêmes fonctions et sont très souvent les ancêtres des innombrables manoirs du Bas Moyen Age.

L'histoire de la plupart des mottes reste à écrire et les historiens ont peu de chances d'y parvenir sans le concours des archéologues. Seuls quelques châteaux sont attestés dans les cartulaires ou les chroniques aux XI^e et XII^e siècles qui correspondent à l'époque de l'émergence châtelainies. Des vicomtes érigent une motte au Faou à une date inconnue, un château est mentionné à Carhaix vers 1008, la motte de La Roche en Cléden-Poher vers 1081-1114, le château de Daoulas en 1163. La situation s'améliore à partir du XIII^e siècle où l'on voit apparaître des lignages détenteurs de mottes comme les Coëtivy, Kergorlay, Coatmeur ou Lesquelen. Les mottes elles-mêmes apparaissent souvent tardivement dans les aveux du Bas Moyen Age où elles sont déjà regroupées dans les mains de certaines familles comme les Penhoat ou les Kermavan. L'habitation seigneuriale a depuis plusieurs décennies déjà été transférée dans un manoir voisin.

On commence à appréhender quel a pu être le rôle des mottes, notamment à la suite de quelques fouilles menées en France et ailleurs. On doit considérer qu'elles correspondent à des châteaux et qu'elle ne remplissaient, pour la plupart, trois fonctions : politique, la motte était souvent le chef-lieu d'une seigneurie, un centre de pouvoir ; militaire, mais la valeur défensive de bon nombre de nos mottes restait relative face aux châteaux majeurs ; économique, un bon nombre de nos mottes étaient situées au sein de vieux terroirs cultivés où elles permettaient d'assurer un encadrement de la population.

Un petit nombre de nos mottes a été édifié par des vicomtes, comme celles du Faou, de Daoulas, Coat-Méal, Le Conquet ; d'autres auraient été érigées par des puînés, comme Kergorlay en Motreff, Lesquelen en Plabennec, Coatmeur en Landivisiau, Quimerc'h en Bannalec, Penhoat en Saint-Thégonnec ; d'autres encore par des familles dont le fief s'étendait sur plusieurs paroisses, Maillé en Plounévez-Lochrist, Pont-Croix, Stang-Rohan en Pluguffan, La Roche-Moisan en Arzano. Au total cela *ne* représente qu'une quinzaine de mottes qui seraient *les* sièges d'une grosse seigneurie ou d'une petite châtelainie. Le plus grand nombre de nos mottes *ne* sont que des " copies " érigées par des lignages de la petite aristocratie, à peine connus avant les montres de la noblesse de la seconde moitié du XIV^e siècle, centre d'une modeste seigneurie ne dépassant pas le cadre de la paroisse. Une vingtaine de mottes sont des " mottes anonymes ", non rattachables à un quelconque lignage, ultimes témoins des luttes féodales ou de l'existence de lignages disparus avant qu'un manoir ne vienne succéder à la motte.

La motte constitue ainsi avec l'église un des " marqueurs " de la période féodale, avant 1150, quand la défense l'emporte sur l'attaque. Leur histoire reste méconnue : les historiens attendent beaucoup des archéologues, dont l'essentiel de l'activité est concentré sur les fouilles de sauvetage ou d'aménagement des grands châteaux. C'est néanmoins au cours d'une de ces opérations que l'on vient de mettre à jour à Guingamp, la motte des comtes de ce lieu.